

Coordonnées de la démocratie chrétienne en Roumanie

Dorin Constantin Domuța

Doctorant en sciences Politiques à l'Université de Marne la Vallée

Doctorant en Histoire à l'Université « Babeș-Bolyai »

Cluj-Napoca

La doctrine démocrate chrétienne a connu en Roumanie des évolutions irrégulières, dès les débuts de sa cristallisation dans les premières décennies du siècle passé, violemment arrêtée par la mise en place du régime communiste jusqu'à sa renaissance et à son raffermissement d'après 1989, qui ont culminé, dans les années 1996-2004, par la mise au point d'un programme de gouvernement. On a assisté ensuite à sa disparition prématurée du premier plan de la scène politique mais elle renaît aujourd'hui dans une reconfiguration populaire pleine d'intérêt, celle du courant chrétien démocrate.

Nous allons essayer de passer succinctement en revue ces moments clé, en vue d'examiner ensuite une possible évolution de la démocratie chrétienne en Roumanie. Notre analyse sera centrée sur le Parti National Paysan Chrétien Démocrate (Partidul Național Țărănesc Creștin Democrat, PNȚCD), l'Union Démocrate des Magyars de Roumanie (Uniunea Democrată a Maghiarilor din România, UDMR) et le Parti Démocrate (Partidul Democrat, PD), tous trois ayant obtenu des résultats électoraux remarquables et membres du Parti Populaire Européen.

Nous excluons donc de notre examen les petites formations éphémères, ayant résulté de certaines conjonctures, qui n'ont jamais réussi à surmonter le seuil électoral et dont les idées politiques n'ont qu'une visibilité restreinte.

1. Coordonnées européennes de la démocratie chrétienne

C'est à partir de 1891 qu'on peut parler de l'existence d'une doctrine chrétienne démocrate. C'est l'année de l'élaboration de l'encyclique *Rerum Novarum* par le pape Léon XIII qui, en établissant les assises de la doctrine sociale de l'Eglise catholique, ouvrait la voie à un courant social et politique¹. Les promoteurs de ce courant, acceptant la démocratie politique, cherchaient dans le christianisme une source à laquelle puiser de l'inspiration en vue de la réalisation d'une réforme sociale.

La démocratie chrétienne apparut ensuite, au début du XX^e siècle, comme un mouvement politique et culturel, d'inspiration chrétienne et démocrate, autonome par rapport à l'Eglise et ouvert aussi bien aux catholiques qu'aux protestants et aux orthodoxes.

Grâce à ce fondement confessionnel éclectique, de même qu'aux conditions spécifiques des Etats où elle s'est développée en tant que forme d'organisation politique, la démocratie chrétienne – contrairement à d'autres idéologies qui ont marqué de leur empreinte la destinée de notre continent – n'a bénéficié de l'apport d'aucun penseur pour

établir d'une manière claire et définitive un système doctrinal chevé et général. Cette réalité a affecté la cohérence doctrinale des mouvements démocrates chrétiens tout en permettant toutefois d'éviter le dogmatisme de même que réaliser les évolutions et les rééquilibrages indispensables à une idéologie moderne et dynamique.

La fin du millénaire trouve la démocratie chrétienne en plein essor quantitatif, mais aussi dans une perte de consistance sur le plan de l'unité doctrinale. C'est ce qui fait que l'évaluation de l'appartenance d'un parti au courant chrétien démocrate soulève parfois des difficultés, sans qu'elle soit pourtant transformée en un exercice arbitraire. Pour une réponse véridique, il faut que l'analyse de l'orientation doctrinale du parti tienne compte de l'existence – dans le statut, dans le programme politique et dans les actions concrètes entreprises – d'une série de thèmes spécifiques², issus de la philosophie chrétienne, communs à toutes les formations démocrates chrétiennes : affirmation de la spiritualité, primauté des normes éthiques dans la politique, pluralisme politique, dignité de la personne, prééminence du bien-être commun, perfectibilité de la société civile, valeur fondamentale du travail, fonction sociale de la propriété, rôle de l'Etat dans la vie sociale, défense des groupes sociaux et interclassisme, solidarité et équité sociales, justice sociale internationale, subsidiarité et construction européenne.

A son tour, le statut de membre du Parti Populaire Européen peut certifier³ l'orientation démocrate chrétienne d'un parti. En 1996, le PPE a établi une liste de critères d'admission⁴ de nouveaux membres⁵ : un résultat de 10% aux dernières élections ou de 5% aux deux dernières élections; l'absence de scissions dans les deux dernières années avant l'adhésion; le parti doit aussi soutenir le modèle fédéral de l'intégration européenne; son programme doit se centrer sur l'idée personnaliste (tension entre liberté et responsabilité); le parti doit reconnaître le principe de la subsidiarité. Le statut du PPE de 1997 nuance ces critères, en stipulant que les partis à orientation démocrate chrétienne, provenant d'un pays qui a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne, peuvent devenir des membres associés en s'appropriant le programme politique du PPE et en partageant les mêmes idées fondamentales, s'étant aussi consolidés comme force politique durable. Dans le cas des membres observateurs, les conditions sont moins restrictives, se résumant au seul partage des conceptions politiques fondamentales du PPE et à la compatibilité entre leur programme principal et les principes de la démocratie chrétienne.

2. La préhistoire de la démocratie chrétienne roumaine

En Roumanie, Partidul National Țărănesc [Le Parti National Paysan] (PNȚ) – le précurseur de la démocratie chrétienne – a pris naissance le 10 octobre 1926, suite à la fusion entre Partidul National Român [Le Parti National roumain], dirigé par Iuliu Maniu, et Partidul Țărănesc [Le Parti Paysan], dont le leader était Ion Mihalache. Iuliu Maniu⁶ devenait le président du nouveau parti. L'orientation doctrinale du parti était donnée par un programme synthétisant⁷ les directions d'action politique des deux composantes.

Le PNȚ a évolué sur la scène politique roumaine dans une période d'essor des partis d'inspiration démocrate chrétienne dans toute l'Europe. A l'époque, le PNȚ n'a pas réclamé de sources doctrinales de souche démocrate chrétienne; il n'a pas établi non plus de contacts systématiques avec d'autres partis européens dont l'idéologie lui était proche. D'ailleurs, la période tourmentée de la crise mondiale, les problèmes intérieurs auxquels la Roumanie a dû faire face, et, un peu plus tard, l'imminence et l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale ont rendu impossibles des sédimentations et des éclaircissements doctrinaux de substance.

Dans l'espace de l'orthodoxie roumaine, l'absence⁸ d'une doctrine qui corresponde à la doctrine sociale⁹ de l'Eglise catholique aurait dès le début rendu embarrassante la réception, en tant que telle, de la démocratie chrétienne, fondée sur des bases idéologiques allogènes, difficiles à adapter, dans de pareilles conditions, aux réalités locales.

Il se peut que cela ait été l'une des raisons pour lesquelles Iuliu Maniu et les autres dirigeants du PNȚ n'ont pas fait de référence explicite, dans leurs textes et dans leurs discours, à des idées et à des principes chrétiens-démocrates déjà sédimentés dans le reste de l'espace européen. Même si Iuliu Maniu ne s'est pas rapporté, d'une manière directe, à la démocratie chrétienne, il a fait preuve de ses affinités profondes¹⁰ envers cette doctrine. Son discours politique reprend et parfois approfondit même – à travers des prises de parole, des articles de presse, des programmes et d'autres documents du PNȚ – les thèmes fondamentaux spécifiques à la démocratie chrétienne. La synthèse même des principes du PNȚ, rédigée en 1946 par Iuliu Maniu¹¹, représentait un corollaire de ces thèmes-là : la morale chrétienne, le patriotisme éclairé, la démocratie totale et la justice sociale.

En Roumanie, la tradition de la « symphonie byzantine » a empêché la manifestation d'un clivage Eglise / Etat et l'apparition, suivant cette filiation, de partis chrétiens semblables aux partis de l'Europe occidentale. C'est toujours en raison de ce fait que des chercheurs occidentaux importants¹², spécialistes en histoire politique, ont évité d'inclure la Roumanie parmi les pays de l'Europe de l'Est, à tradition démocrate chrétienne.

Une autre source de l'autarchie doctrinale du PNȚ de cette époque-là, ce fut le manque d'un mouvement paneuropéen démocrate chrétien consistant. Les premières tentatives systématiques dans ce sens ne furent rapportées qu'en 1947, après la suppression du PNȚ, à travers la création des Nouvelles équipes internationales – la première réunion des démocrates chrétiens – où George Ciorănescu¹³, représentant en exil du PNȚ, joua un rôle particulièrement actif.

Vers 1947, sous l'emprise des cercles philosophiques groupés autour des philosophes Jacques Maritain et Emmanuel Mounier¹⁴, il y eut à l'intérieur du PNȚ des préoccupations, surtout de la part de la jeune génération, visant à un rapprochement entre la doctrine du parti et le courant général de la démocratie chrétienne européenne. Ces préoccupations se matérialisèrent dans des conférences à l'Athénée roumain et dans des publications dans la collection « Problemele timpului » [Problèmes de notre temps]¹⁵. Tout cela prépara sans doute le terrain à une affirmation ouverte - dans des conditions historiques différentes et plus propices - d'appartenance à la lignée idéologique de la démocratie chrétienne.

L'avènement au pouvoir du régime communiste arrêta le développement normal de la vie politique roumaine durant presque un demi-siècle. Les premières expressions de la démocratie chrétienne en Roumanie prirent fin avec la dissolution du Parti National Paysan (29 juillet 1947) et avec l'arrestation de ses leaders importants, dont la plupart trouvèrent la mort dans les prisons communistes.

3. La deuxième démocratie chrétienne roumaine

3.1. Partidul Național Țărănesc Creștin Democrat [Le Parti National Paysan Chrétien Démocrate]

Le 2 février 1987, le PNȚ – qui se trouvait encore dans l'illégalité à l'époque –, représenté par Corneliu Coposu¹⁶, adhère à l'Union Européenne Démocrate-Chrétienne sous le nom de PNȚ-cd (Partidul Național Țărănesc – creștin și democrat [Le Parti National Paysan–chrétien et démocrate]). Lors des premières rencontres et du regroupement du mois de décembre 1989, et aussi de la refondation formelle du parti le 8 janvier 1990, à l'occasion de laquelle la nouvelle dénomination devint officielle, les autres membres du parti validèrent la direction doctrinale personnelle de Corneliu Coposu, qui s'inscrivait dans la même filiation intentionnelle que celle de ses devanciers politiques.

Pendant les premières années qui suivirent, le PNȚ-cd fut perçu comme l'opposant majeur aux structures et aux mentalités communistes rémanentes, mais moins qu'un promoteur de la démocratie chrétienne, dont les principes restaient encore confus, même

pour une bonne partie de ses membres. Les statuts du parti, de même que le programme politique adopté pendant les premiers congrès (1991 et 1996), s'assumaient toutefois comme une doctrine explicitement démocrate chrétienne, réclamant la reconstruction morale de la société – sur l'axe église, école, famille –, la séparation des pouvoirs, la décentralisation et l'autonomie locale, la restitution intégrale des propriétés confisquées par les communistes et l'intégration dans les structures européennes.

Les résultats obtenus aux élections de 1990 furent modestes, mais le PNT-cd¹⁷ réussit toutefois – par l'intermédiaire de Convenția Democratică din România [la Convention Démocratique de Roumanie], alliance électorale où elle dominait – à devenir, à la suite des élections de 1992, le plus important parti d'opposition et, après 1996, le principal parti de gouvernement. Le programme de la coalition gouvernementale¹⁸, qui se proposait de conduire la Roumanie sur la voie de la transition vers l'Etat de Droit et vers une économie de marché, constitua une solution de compromis parmi les propositions – souvent divergentes, d'inspiration démocrate chrétienne, libérale et démocrate sociale – avancées par les partis alliés. Les années de gouvernement furent marquées par l'inflation, par des difficultés économiques, par maints conflits au niveau des partenaires de la coalition, de même que par une incapacité évidente à gérer la réforme d'une manière suivie. C'est exclusivement au PNTCD que furent attribués les échecs du gouvernement, le résultat électoral du parti étant, en 2000, inférieur au seuil fixé (5%) pour l'admission dans le Parlement.

On enregistra ensuite une période de confusion, caractérisée par de nombreuses dissidences et par l'échec de toute tentative de relance initiée par le PNTCD. Les élections de 2004, dont le score final ne permit pas à ce dernier, pour ce mandat non plus, d'avoir une représentation parlementaire, confirmèrent le déclin du parti et, apparemment, de la doctrine démocrate chrétienne en Roumanie.

Ces années de dérapage institutionnel ont paradoxalement coïncidé avec des efforts intenses d'éclaircissement doctrinal, concrétisés par une riche activité éditoriale¹⁹ - l'une des plus consistantes activités de ce genre dans la Roumanie des années 90 – consacrant, au-delà de toute suspicion d'opportunisme politique, l'appartenance du PNTCD au courant européen de la démocratie chrétienne. L'admission officielle, en 1991, du PNTCD dans l'UEDC et dans l'Internationale Démocrate-Chrétienne, de même que l'attribution à celui-ci du statut d'observateur (décembre 1996) et de membre associé (mars 1998) du Parti Populaire Européen confirmèrent cette réalité.

3.2. Uniunea Democrată a Maghiarilor din România [l'Union démocrate des Magyars de Roumanie]

Uniunea Democrată a Maghiarilor din România [L'Union démocrate des Magyars de Roumanie] (UDMR) prit naissance le 28 janvier 1990, et se fixa pour objectif de représenter et défendre les intérêts de la communauté magyare de Roumanie. L'UDMR inclut²⁰ dans sa structure des organisations politiques territoriales autonomes, des plates-formes/groupes d'opinion (Cercul Liberal [Le Cercle Libéral], Platforma Social-Democrată [La Plate-forme Social-démocrate], Mișcarea Creștin Democrată [Le Mouvement chrétien démocrate], Inițiativa Maghiară Transilvană [L'Initiative Magyare Transylvaine], Blocul Reformist [Le Bloc Réformiste], Platforma Întreprinzătorilor Maghiari din România [La Plate-forme des Entrepreneurs Magyars de Roumanie], Platforma Micilor Agricultori [La Plate-forme des Petits Agriculteurs], Forumul Femeilor Maghiare din România [Le Forum des Femmes Magyares de Roumanie], Forumul Noii Stângi Democrată [Le Forum de la Nouvelle Gauche démocrate]) et des membres associés – des groupements sociaux, scientifiques, professionnels et culturels.

La position démocrate, réformiste et pro-occidentale de l'UDMR la rapprocha, dès le début, des partis historiques, sans que cela empêche toutefois des collaborations ultérieures avec Partidul Social Democrat [le Parti Social Démocrate], dirigé par Ion

Iliescu et Adrian Năstase. Le pourcentage constant de suffrages obtenu à l'occasion de chaque période d'élections – environ 7%, ce qui correspond au taux de la minorité magyare en Roumanie – imposa l'UDMR sur la scène politique roumaine comme un partenaire d'importance, assurant la majorité de tous les gouvernements depuis 1996.

Vu sa composition hétérogène et le fait que l'activité de la formation est subordonnée en totalité à la promotion des intérêts de la minorité magyare, l'UDMR ne possède pas de doctrine proprement dite. Ses programmes politiques, schématisés à l'extrême, se réduisent essentiellement à proposer des mesures visant la défense et le renforcement de l'identité magyare, de même qu'à énoncer sa volonté d'intégration européenne et la nécessité de la réalisation d'une réforme institutionnelle et économique.

Les éléments qui pourraient rapprocher l'UDMR de la démocratie chrétienne – la propension pour la subsidiarité, certaines thèses de l'autonomie culturelle et personnelle et l'attention prêtée à l'Eglise²¹ et à l'école – ne sont ni définitives pour l'ensemble du programme politique ni suffisantes pour tenir cette formation pour une formation d'orientation chrétien démocrate.

Malgré cette identité doctrinale incertaine, à laquelle viennent s'ajouter de nombreuses oppositions intérieures²², sans remplir parfaitement les conditions d'adhésion au Parti Populaire Européen²³, l'UDMR est devenue, à partir du mois de mars 1998, un observateur PPE, et, à partir du mois d'octobre 1999, un membre pleinement associé. Le ralliement de l'UDMR au groupe majoritaire du Parlement européen tient plutôt de l'opportunisme que d'affinités doctrinales, mais c'est ce qui a réussi pourtant à l'imposer dans l'imaginaire collectif roumain comme une représentante de la démocratie chrétienne en Roumanie.

4. Partidul Democrat [Le Parti démocrate]

Le Parti démocrate est le successeur du Frontul Salvării Naționale [Front du Salut National], fondé le 6 février 1990, par Ion Iliescu. En ce qui concerne sa direction doctrinale, le FSN s'est, dès le début, déclaré un parti de centre-gauche, républicain et social démocrate, ses principes dirigeants étant la démocratie, la liberté, la dignité, la justice sociale, l'égalité des chances et la solidarité sociale.

Les premières élections démocratiques en Roumanie (le 20 mai 1990) ont été remportées par le FSN avec une large majorité. Promu chef du parti suite à l'élection de Ion Iliescu en tant que président de la Roumanie, Petre Roman fut désigné comme premier ministre. Le groupement dirigé par Ion Iliescu²⁴ se détache en 1992 et, la même année, le FSN entre dans l'opposition. Le 31 mars 1993, suite à une fusion, le FSN change de nom et devient le Partidul Democrat [le Parti démocrate], la doctrine de la formation continuant à être démocrate sociale.

Dans les années 1995-1999, le Parti démocrate réalise une alliance électorale avec Partidul Social Democrat Român [le Parti social démocrate roumain] (PSDR)²⁵, ce qui a rendu plus facile son affiliation, en 1996, à l'Internationale Socialiste, en tant que membre à part entière, de même qu'au Parti Socialiste Européen, avec le statut de membre associé.

Le PD a pris part au gouvernement²⁶ (1996-2000) auprès de la Convention Démocratique de Roumanie et de l'UDMR. Sa position ambiguë envers les lois de la propriété, promues par le PNȚCD, et la vision généralement différente des doctrinaires du Parti démocrate pour la réforme ont souligné, dans le cadre de la coalition de gouvernement, l'option nette du PD pour les principes de la social-démocratie de l'époque.

Les résultats bien au-dessous des prévisions enregistrés lors des élections de 2000, ont engendré, au mois de mai 2001, des changements dans la direction du parti. Le nouveau président, Traian Băsescu, a confirmé, une fois de plus, l'orientation démocrate sociale du PD²⁷, tout en se dirigeant, paradoxalement, vers une alliance politique avec Partidul Național Liberal [le Parti National Libéral]. Les rapports avec le PSD – qui se trouve au gouvernement – restent tendus. Dans sa tentative de récupérer la suprématie au sein du courant social démocrate, le PD refuse toute collaboration avec PSD, pour s'opposer vainement, en 2003, à l'admission de ce dernier dans l'Internationale Socialiste et dans le Parti des Socialistes Européens.

La victoire remportée par l'alliance « Dreptate și Adevăr » [Justice et Vérité], composée du PNL et du PD, aux élections de 2004, ont mis sur le tapis, dans le contexte de l'analyse d'une possible fusion entre les deux formations, la question de l'orientation doctrinale du Parti démocrate. Comme nous l'avons déjà montré, le PD s'est constamment orienté, au niveau de ses déclarations aussi bien que de ses actions, vers la social-démocratie. Son programme politique de même que ses actions concrètes justifiaient difficilement son engagement dans une autre filière idéologique. Et pourtant, à l'occasion de la Convention nationale extraordinaire du 25 juin 2005, à travers son nouveau statut, le PD s'est redéfini en tant que parti populaire.

La motion par laquelle Emil Boc a gagné la fonction de président du parti²⁸ définit le PD comme un « *partid de centru, republican, cu doctrină populară europeană modernă ale cărei principii sunt: o economie de piață eficientă, umană, solidară, servicii publice moderne, performante, protecție socială extinsă, activă și bine orientată, în acord cu o justiție independentă, accesibilă, securizantă.* » [parti de centre, républicain, de doctrine populaire européenne moderne dont les principes sont : économie de marché efficace, humaine et solidaire ; services publics modernes, performants ; sécurité sociale élargie, active et bien orientée, en accord avec une justice indépendante, accessible, sécurisante] Dans la suite du même document, on nous montre que « *Pentru Partidul Democrat, opțiunea populară nu este un moment de conjunctură, nici de cotitură, ci unicul pas logic înainte. [...] Opțiunea populară înseamnă punerea în acord a doctrinei sale cu dominantele acțiunilor și practiciile sale politice, de la apariție și până acum. Opțiunea pentru doctrina și identitatea populară este garanția că ne asumăm și ne vom putea așeza, cu succes, responsabilitățile de durată pe care rezultatele alegerilor din 2004 ni le-au atribuit, în perspectiva integrării României în Uniunea Europeană. Partidul Democrat este un partid pragmatic, modern, reformator [...] conectat la realitățile politice din Uniunea Europeană, deschis la schimbare și la colaborarea cu exponenții curentelor politice dominante la nivel european.* » [Pour le Parti démocrate, l'option populaire ne représente ni un moment de conjoncture ni un tournant, mais le seul pas logique qu'on puisse logiquement imaginer. [...] L'option populaire signifie la mise en accord de sa doctrine avec les dominantes de ses actions et de sa pratique politique, depuis son apparition jusqu'à aujourd'hui. L'option pour la doctrine et l'identité populaires est une garantie que nous nous assumons, de même que nous pourrions assumer avec succès les responsabilités à long terme que les résultats des élections de 2004 nous ont confiées, dans la perspective de l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne. Le Parti démocrate est un parti pragmatique, moderne, réformateur [...] branché sur les réalités politiques de l'Union européenne, ouvert au changement et à la collaboration avec les représentants des courants politiques dominants au niveau européen] D'une façon quelque peu bizarre, le PD a gardé la rose comme sigle électoral, symbole de connotations social-démocrates évidentes.

Le Parti démocrate a sollicité, par conséquent, le 27 juin 2005, d'être affilié au Parti Populaire Européen, qui lui a octroyé le statut de membre observateur en septembre. Cette admission constitue une première. C'est le premier cas où le PPE reçoit et accepte une demande d'adhésion venue de la part d'un parti membre du Parti Socialiste Européen. A cette occasion, le président du PPE, Wilfried Martens, a affirmé que « *Aderarea îi oferă*

partidului o ocazie importanta de a apăra cererea de aderare a României la Uniunea Europeană - este o ocazie enormă pe care o are orice partid asociat » [L'adhésion offre au parti une occasion importante de défendre la candidature de la Roumanie à l'Union européenne – c'est une occasion énorme dont jouit tout parti associé]. Cette déclaration a nourri les spéculations des analystes politiques qui voyaient dans le changement de doctrine du PD non seulement un geste opportuniste et une reconnaissance tacite de sa défaite devant le PSD dans le courant social démocrate, mais aussi une conséquence des pressions peu orthodoxes exercées par le PPE dans le but d'avoir dans sa structure un parti de poids parlementaire considérable, tout en gardant – dans la perspective de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne en 2007 – l'équilibre politique dans le Parlement Européen.

5. Perspectives de la démocratie chrétienne en Roumanie

L'analyse de l'évolution de la démocratie chrétienne en Roumanie semble confirmer les prévisions des analystes politiques qui doutaient de la possibilité de réaliser une pareille greffe doctrinaire dans un espace orthodoxe. L'Eglise orthodoxe, contemplative et plutôt détachée du point de vue social²⁹, n'a pas fourni de terrain fertile dans lequel les principes de la démocratie chrétienne puissent s'enraciner. La période du régime communiste a profondément marqué l'Eglise orthodoxe qui, inapte à surmonter ses manques plus anciens comme sa propension au phylétisme et sa tradition d'obéissance au pouvoir séculier, est demeurée après 1989 très proche du PSD dont elle partageait la vision d'un Etat paternaliste, antioccidental et ancré dans des valeurs traditionnelles. Son rapprochement du PSD a produit un déséquilibre même plus grave sur la scène politique roumaine, dans la mesure où la confiance dont elle jouit au niveau de la population l'a transformée en une institution extrêmement influente³⁰.

Le seul représentant véritable de la deuxième démocratie chrétienne roumaine reste le PNȚCD, un parti mûr en ce qui concerne son idéologie, mais aux perspectives de redressement incertaines, après deux mandats où il n'a pas obtenu de représentation parlementaire. L'UDMR, une formation politique ethnocentriste³¹, pour laquelle la démocratie chrétienne n'est qu'une option idéologique parmi d'autres, ne peut représenter, dans le cas de la doctrine prise en considération, qu'un courant marginal. Le Parti Démocrate représente, dans ce contexte, un cas atypique. Ses antécédents démocrates sociaux et le court laps de temps qui s'est écoulé depuis la volte idéologique de cet été ne permettent ni un encadrement idéologique très ferme ni une analyse de sa prise en compte factuelle du programme politique du Parti Populaire Européen. La raison pour laquelle nous avons introduit ce parti dans notre étude est donnée par son adhésion au PPE et par la possibilité que, dans la période d'éclaircissements doctrinaires qui va suivre, le PD puisse se rapprocher de la démocratie chrétienne. Au niveau de ses déclarations, le Parti Démocrate fait sienne une identité populaire, ce qui laisse entrevoir la perspective qu'à moyen terme, il contribuera à la configuration d'une troisième démocratie chrétienne roumaine.

Le modèle de succès des partis démocrates chrétiens européens et la proximité de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne ont engendré une effervescence dans le courant roumain de la démocratie chrétienne, à un moment de déclin apparent de cette doctrine. Le Parti Populaire Européen, qui désire s'appuyer sur un nombre significatif d'europarlementaires roumains, a constitué un repère important de la démocratie chrétienne en Roumanie. Prenant en considération le fait que le PPE encourage le rapprochement, la réalisation d'une alliance et même l'union du PNȚCD, de l'UDMR³² et du PD, en vue de construire un pôle démocrate chrétien puissant, se trouvent réunis les prémisses d'une évolution nouvelle digne d'intérêt dans cette direction et, pourquoi pas, pour la réalisation d'une construction réussie d'une démocratie chrétienne d'inspiration orthodoxe ?.

Bibliographie

- Caldera, Rafael, *Specificitatea democrației creștine*, București, Ed. Progresul Românesc, 1992
- Coposu, Corneliu, *Mărturisiri*, București, Ed. Humanitas, 1996
- Delureanu, Ștefan, *Geneza Europei comunitare. Mesajul democrației de inspirație creștină*, București, Ed. Paideia, 1999
- Diaconescu, Ion, *Pe același drum!*, in Țepelea, Gabriel (éd.), *Pe același drum. Doctrina creștin democrată românească*, București, Ed. Tritonic, 2000
- Domuța, Dorin C., *Prémises chrétien démocrates dans la pensée de Iuliu Maniu*, in Studia Universitatis Babeș-Bolyai, Studia Europaea XLVIII, 1, 2003
- Dron, C., *Biserica și problemele sociale*, dans la revue „Viața românească”, Iași, 1927
- Durand, Jean-Dominique, *L'Europe de la Démocratie Chrétienne*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1995
- Gheție, Coriolan, *Introducere la omul nou*, București, Ed. Vremea, 1947
- Letamendia, Pierre, *La Démocratie Chrétienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993
- Mayeur, Jean-Marie, *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne*, Paris, Ed. Armand Colin, 1980
- Miclea, Ion, *Elemente de politică creștină*, București, Ed. Vremea, 1947
- Millon-Delsol, Chantal, *Statul subsidiar*, Cluj-Napoca, Ed. EFES, 2001
- Scurtu, Ioan, *Istoria Partidului Național Țărănesc*, București, Ed. Enciclopedică, 1994
- Scurtu, Ioan, *Iuliu Maniu: activitatea politică*, București, Ed. Enciclopedică, 1995
- Soare, Sorina, *Du conservatisme et de la démocratie chrétienne. Stratégies de survie politique dans l'espace politique roumain d'après 1989*, in Delwit, Pascal (éd.), *Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2003, p.291-308
- Stoica, Stan, *Dicționarul partidelor politice din România 1989-2003*, Ed. Meronia, București, 2003
- Sturzo, Luigi, *Libertatea: prietenii și dușmanii săi*, București, Ed. Paideia, 2001
- Țepelea, Gabriel (coord.), *Din gândirea creștin democrată românească*, București, Ed. Metropol, 1995
- Țepelea, Gabriel (coord.), *Pe același drum. Doctrina creștin democrată românească*, București, Ed. Tritonic, 2000
- Țepelea, Gabriel, *Problema omului în societatea românească*, București, Ed. Vremea, 1947
- Wahl, Jurgen, *Ce este și ce vrea PPE*, Ed. Fundației Robert Schuman, Luxemburg, 1998

Notes

¹ Pierre Letamendia, *La Démocratie Chrétienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, p.4

² Voir Rafael Caldera, *Specificitatea democrației creștine*, București, Ed. Progresul Românesc, 1992, p.63 et sqq.; Pierre Letamendia, op. cit, p.26; Chantal Millon-Delsol, *Statul subsidiar*, Cluj-Napoca, Ed. EFES, 2001, p.204; Luigi Sturzo, *Libertatea: prietenii și dușmanii săi*, București, Ed. Paideia, 2001, p.47 et sqq.; J.-D. Durand, *L'Europe de la Démocratie Chrétienne*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1995, p.131-174

³ L'acceptation des conservateurs et l'emploi du syntagme « populaire », insuffisamment clarifié, ont dilué la consistance doctrinale du PPE, la démocratie chrétienne continuant pourtant à définir l'idéologie du groupe

⁴ Jurgen Wahl, *Ce este și ce vrea PPE*, Ed. Fundației Robert Schuman, Luxemburg, 1998

⁵ Garder sa qualité de membre présuppose, entre autres, la réalisation de certains de ces critères. Les vérifications sont biannuelles.

⁶ Personnalité notable de la scène politique roumaine, plusieurs fois premier ministre, il a dirigé, avec quelques moments d'arrêt, le PNT pendant les années 1926-1947.

⁷ Apostol Stan, *Iuliu Maniu. Biografia unui mare român*, București, Ed. Saeculum I.O, 1997, p.160

⁸ Voir aussi C. Dron, *Biserica și problemele sociale*, dans la revue «Viața românească», Iași, 1927, p.235 et sqq.

⁹ A côté de la philosophie chrétienne, elle a constitué, grâce surtout aux encycliques papales *Rerum Novarum* (1891), *Graves de Communi* (1901) et *Quadragesimo Anno* (1931), l'une des premières et des plus importantes sources doctrinales de la démocratie chrétienne.

¹⁰ Voir Dorin C. Domuța, *Prémises chrétien démocrates dans la pensée de Iuliu Maniu*, în *Studia Universitatis Babeș-Bolyai, Studia Europaea XLVIII*, 1, 2003

¹¹ Ion Diaconescu, *Pe același drum*, dans le recueil *Pe același drum. Doctrina creștin democrată românească*, București, Ed. Tritonic, 2000, p.10

¹² Voir aussi Jean-Marie Mayeur, *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne*, Paris, Ed. Armand Colin, 1980, p.217

¹³ Pour une perspective plus large, voir Ștefan Delureanu, *Geneza Europei comunitare. Mesajul democrației de inspirație creștină*, București, Ed. Paideia, 1999, p.60

¹⁴ Voir dans ce contexte les préoccupations personalistes d'Eugène Ionesco et son entretien avec Emmanuel Mounier paru dans la revue „Viața românească”, n°4, București, 1939, p. 130-136.

¹⁵ Voir Gabriel Țepelea, *Problema omului în societatea românească*, București, Ed. Vremea, 1947, Ion Miclea, *Elemente de politică creștină*, București, Ed. Vremea, 1947 et Coriolan Gheție, *Introducere la omul nou*, București, Ed. Vremea, 1947

¹⁶ L'un des chefs PNȚ avant la mise en place du régime communiste, secrétaire particulier de Iuliu Maniu, condamné, en 1947, à dix-sept ans de prison par les autorités communistes, est une figure emblématique de la politique roumaine d'après 1989, où il devint le chef officiel du PNȚ

¹⁷ Lors du congrès de 1991, le PNȚcd changea de nom en PNȚCD (Partidul Național Țărănesc Creștin Democrat), pour souligner de façon formelle le primat de la doctrine démocrate chrétienne dans la définition de l'identité politique du parti

¹⁸ Composée de CDR, USD et UDMR

¹⁹ Développée surtout par l'intermédiaire du Département d'Etudes, Doctrines et Programmes, coordonné par Gabriel Țepelea, vice-président du parti

²⁰ L'Union n'est pas enregistrée en tant que parti politique, son statut étant réglementé par la loi des associations

²¹ Réformée et catholique

²² Elles viennent surtout de la part des partisans de la doctrine libérale

²³ Voir Sorina Soare, *Du conservatisme et de la démocratie chrétienne. Stratégies de survie politique dans l'espace politique roumain d'après 1989*, in Pascal Delwit (éd.), *Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2003, p.303

²⁴ Partidul Democrației Sociale din România [Le Parti de la Démocratie sociale de Roumanie], devenu ensuite Partidul Social Democrat [Le Parti social démocrate]

²⁵ Le troisième parti historique refondé après 1989, à côté du PNȚCD et du Partidul Național Liberal [Parti National Libéral]

²⁶ Une collaboration tendue, les désaccords entre PD et PNȚCD culminant en 1998, suite au retrait des ministres PD du gouvernement, à la destitution du premier ministre désigné de la part du PNȚCD, Victor Ciorbea

²⁷ Traian Băsescu a gagné la fonction de président du PD avec la motion « România puterică – România Social Democrată » [La Roumanie forte – La Roumanie social-démocrate]

²⁸ Rendue vacante par l'élection, en 2004, de Traian Băsescu comme président de la Roumanie

²⁹ L'Eglise orthodoxe russe a élaboré à Moscou, au mois d'août 2000, un document d'une importance extraordinaire, posant les assises de sa doctrine sociale. Par contre, l'Eglise orthodoxe roumaine continue à manifester des réticences à l'égard de la définition de ses rapports avec l'Etat et la société.

³⁰ Les pourcentages attestés par le Baromètre d'opinion publique réalisé par Gallup România en mai 2005 sont tout à fait révélateurs dans ce sens. Alors que 83% des Roumains déclarent avoir beaucoup ou énormément de confiance dans l'Eglise, le taux de confiance en des institutions représentatives de la démocratie, le Parlement (22%) et les partis politiques (13%), reste extrêmement réduit.

³¹ Dont le bassin électoral, formé exclusivement à partir de la population magyare, soulève toujours le problème du dépassement du seuil électoral

³² Il s'agit naturellement de la faction chrétien démocrate de l'UDMR